

PROGRAMME THERMAL DE RECHERCHE CLINIQUE ET SCIENTIFIQUE 2021

**ANNEXE 2 –  
Calendrier de mise en œuvre du  
Programme thermal de recherche clinique et scientifique 2021**

**Décembre 2019 :**

Diffusion nationale de l'appel à projets  
=====

**31 Mars 2020 au plus tard :**

Date limite de réception par mail ([afreth@afreth.org](mailto:afreth@afreth.org)) des avant-projets des dossiers, à confirmer par courrier RAR. (voir **annexe 4**)  
=====

**30 Avril 2020 au plus tard :**

Signification aux postulants de l'éligibilité de leurs projets  
=====

**15 juillet 2020 :**

Date limite de dépôt par les soumissionnaires des projets complets présentés à l'appel à projets, à adresser à l'AFRETH par courrier RAR (voir **annexe 5 et 6**)  
=====

**Du 15 Juillet au 30 Octobre 2020, examen des dossiers par le Conseil Scientifique**

Pour chaque dossier, désignation des rapporteurs par le Président du Conseil Scientifique, puis des experts, récupération des avis, synthèse, ...  
=====

**30 Novembre 2020 au plus tard :**

Choix définitif des dossiers retenus par le Conseil d'Administration de l'AFRETH et confirmation du déblocage des crédits.

Début de la mise en place des contrats avec les soumissionnaires.

Le respect de la charte de communication s'impose aux parties (annexe 7)

**NOTA BENE :** Les investigateurs des projets déclarés éligibles dans le cadre des appels à projets précédents, et souhaitant les soumettre à nouveau dans le cadre de l'appel 2021, conservent l'éligibilité acquise précédemment et sont dispensés de l'envoi de l'avant-projet ; ils doivent adresser directement leur projet complet avant le 15 juillet 2020 (courrier RAR + envoi électronique).